

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE
ET DES ÉLECTIONS

**Décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial portant sur
l'autorisation du projet d'extension d'un magasin à l enseigne « LEADER PRICE » et la
création d'une boulangerie à Béziers (34)**

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,**

Au terme de ses délibérations en date du 07 mai 2013 prises sous la présidence de
Mme Fabienne ELLUL, Sous-préfet, Secrétaire Générale adjointe, représentant le Préfet de l'Hérault

VU la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son
article 102 ;

VU la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, dite S.R.U., relative à la solidarité et au
renouvellement urbain ;

VU le code de commerce ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-17,
L 2122-18 et L 5211-9 ;

VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-I-217 du 27 janvier 2012 instituant la Commission
départementale d'aménagement commercial de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-01-573 du 25 mars 2013 fixant la composition de la C.D.A.C.
chargée de statuer sur la demande visée ci-dessous ;

VU la demande enregistrée sous le n°2013/3/AT le 21 mars 2013 formulée par la
S.A.S. RV BÉZIERS sise Route de Bessan à BÉZIERS (34), en vue d'être autorisée à étendre
de 199 m² la surface de vente d'un magasin à dominante alimentaire sous l enseigne
« LEADER PRICE », portant à 1 074 m² la surface de vente totale après réalisation et la
création d'une boulangerie de 47 m² de surface de vente, qui agit en qualité d'exploitant du
magasin et « LEADER PRICE » et futur exploitant de la boulangerie, situés D28 – 12 Avenue
de la Domitienne à BÉZIERS (34) ;

VU le rapport favorable présenté par la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer
Après qu'en aient délibéré les membres de la commission :

CONSIDÉRANT que le projet correspond à la vocation de la zone UE2 du P.L.U. en vigueur
destinée à l'implantation d'activités économiques ;

CONSIDÉRANT que le projet d'extension correspond aux orientations définies par le
S.C.O.T. et le P.L.U. en vigueur en matière d'aménagement du territoire sur ce secteur ;

CONSIDÉRANT que l'extension du magasin et la création de la boulangerie s'effectueront dans des locaux précédemment occupés par une autre enseigne, n'impacteront donc pas la zone concernée ;

CONSIDÉRANT que le projet contribuera au renforcement d'une offre commerciale de proximité, et permettra ainsi de préserver un équilibre entre les hypermarchés et les commerces plus modestes conformément aux préconisations du schéma de développement commercial pour ce secteur ;

CONSIDÉRANT que l'offre en matière de transports en commun est de bonne qualité, et qu'ainsi le site d'implantation est très bien desservi ;

A DÉCIDÉ d'accorder à l'unanimité, l'autorisation d'exploitation commerciale par 7 voix "Pour".

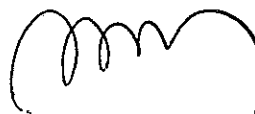
Ont voté pour l'autorisation du projet :

- Mme Marie-Hélène ANGLADE, représentant le Maire de la commune d'implantation
- M. Jean-Paul GALONNIER, Maire de la commune de Villeneuve-les-Béziers
- M. Gérard GAUTIER, Maire de la commune de Cers
- M. Alain VOGEL-SINGER, représentant le Président du Syndicat Mixte du S.C.O.T. du Biterrois
- M. Jean-Michel DUPLAA, représentant le Président du Conseil Général de l'Hérault
- M. Jacky BESSIERES, personnalité qualifiée en matière de consommation
- Mlle Géraldine CUILLERET, personnalité qualifiée en matière de développement durable

En conséquence, est accordée à la S.A.S. RV BÉZIERS sise Route de Bessan à Béziers (34), qui agit en qualité d'exploitant du magasin et futur exploitant de la boulangerie, l'autorisation d'étendre de 199 m² la surface de vente du magasin à prédominance alimentaire sous l'enseigne « LEADER PRICE », portant à 1 074 m² la surface de vente totale après réalisation et de la création d'une boulangerie de 47 m² de surface de vente, situés Route de Bessan à BÉZIERS (34) ;

Fait à Montpellier, le 07 mai 2013

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet



Fabienne ELLUL